L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 SEPTEMBRE 1888. 62me Année

Dufour & Bonnet. Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 20 SEPTEMBRE 1888,

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Offres et Locations, etc., qui se soldent au prix fixe de 10 cts la ligne voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le Shérif—Sur les lieux No 2 South street, côté sud de la Place Lafayette, entre Camp et St Charles—Tout le contenu des dits lieux, comprenant un vaste assortiment de meubles de ménage de valeur, de tapis, nattes, faïence et verrerie, matelas, couvertures, literie, oreillers et plumes, etc.

Un article du journal "La Liberté", de Paris, sur l'équilibre méditerranéen.

S'il fallait en croire, depuis quelque temps, les journaux italiens, la principale cause des inquiétudes de leur pays et, par suite, de la mésintelligence qui règne trop souvent dans les rapports de l'Italie et de la France, viendrait de la nécessité de maintenir l'équilibre méditerranéen contre les ambitions qui peuvent le troubler. On dit même que M. Crispi aurait traité cette question dans sa dernière entrevue avec M. de Bismarck, ce qui en fait naturellement un sujet d'actualité.

Qui donc menace aujourd'hui cet équilibre des forces maritimes dans la Méditerranée? Qui rêve d'apporter un changement à l'état présent des choses, de nature à mettre en éveil les puissances limitrophes de cette grande mer intérieure dont le canal de Suez a fait la route du commerce universel?

Certainement ce n'est pas la France. La France est satisfaite de sa situation sur les deux rives de la Méditerranée. Toulon d'une part, l'Algérie de l'autre, lui suffisent pour surveiller et protéger au besoin ses intérêts. Elle n'aurait pas songé à s'établir en Tunisie si des intrigues de toute nature, sur lesquelles il est désormais inutile de s'appesantir, ne l'avait pas contrainte à garantir de ce côté la sécurité de ses possessions africaines. Mais elle n'a absolument aucune raison d'étendre davantage, ni à l'Est ni à l'Ouest des Etats barbaresques son domaine colonial. On peut être sûr qu'elle n'ambitionne et qu'elle n'entreprendra rien dans ce but.

D'autres pourraient-ils en dire autant? N'est-il pas indéniable que l'Italie, au contraire, regarde depuis longtemps la Tripolitaine comme une conquête possible, moins prochaine qu'on ne doit pas et qui ne peut pas lui échapper? Cette pensée n'est-elle pas populaire dans la péninsule et dans les mouvements de la politique extérieure du Quirinal ne s'est-on pas dirigés vers sa réalisation? L'expédition de Massaouah elle-même, sur les bords de la mer Rouge n'a-t-elle pas été signalée généralement comme un moyen de concentrer par là ou attaque des forces de terre et de mer destinées, au moment opportun, à s'emparer de Tripoli? N'a-t-on pas dit et répété cent fois que le gouvernement italien est, en cela, d'accord en principe avec ses alliés, et que l'Angleterre, maîtresse de l'Egypte, l'encouragerait. Si nous ne pouvons soupçonner quelqu'un de vouloir modifier à son profit l'équilibre méditerranéen qu'il existe actuellement, c'est vers Rome qu'il faut tourner les yeux.

Nous pouvons rappeler que jamais, dans ce journal, on n'a dit un mot contre les visées de l'Italie à cet égard. Personne ne saurait raisonnablement nous suspecter de vouloir conquérir la Tripolitaine; pourvu qu'on nous laisse en repos à Tunis et à Alger, nous n'avons rien à voir sur ce territoire qui fait partie intégrante de l'empire ottoman. C'est à l'Italie qu'il appartient de savoir par quels moyens elle pourrait atteindre son but. Il est clair que la chose n'est pas facile. La Turquie ne se laissera pas enlever, sans une résistance acharnée, la seule province qui lui reste sur la côte d'Afrique. Peut-être, à Rome, ne reculerait-on pas devant une guerre contre l'armée et la flotte turques; mais, nous n'avons pas de conseils à donner à nos voisins, ni opposition à leur faire si la fantaisie leur prend de tenter l'aventure, et tout nous commandera de rester spectateurs, avec le reste de l'Europe, sauf à voir, avec elle, d'après le résultat, les conséquences qu'en pourront naître.

Quoiqu'il en soit, si quelqu'un risque de troubler l'équilibre méditerranéen, il est manifeste que ce n'est pas nous, et les Italiens feront bien, sous ce rapport comme sous tant d'autres, de s'appliquer le mot de Socrate: "Connais-toi toi-même!" (*gnothi seauton*.)

Ce qui a changé bien autrement l'équilibre méditerranéen, c'est l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre. Elle tient, par l'entrée de la mer Rouge et par Gibraltar, toutes les clés de la Méditerranée, et maintenant toute-puissante au pays des Pharaons, maîtresse de Chypre, de Malte, etc., c'est bien elle qui a, de fait, la prépondérance dans cette mer que Rome antique avait appelée *mare nostrum*, et qui est bien plus un lac anglais qu'elle ne pourra jamais être un lac français ni un lac italien.

Nous comprendrions que, préoccupée de la balance des forces et des intérêts dans cette mer intérieure, l'Italie unit ses efforts à ceux des puissances qui veulent limiter la durée et les droits de l'occupation anglaise sur les bords du Nil. C'est là qu'est, pour la libre navigation du monde entier entre l'Océan et le Pacifique, le véritable danger. Mais l'Italie n'a que des amitiés pour l'Angleterre; elle ne réserve que pour la France ses défiances et ses récriminations. Ce n'est pas la seule erreur d'appréciation qu'on commet au delà des Alpes à notre égard. Un jour viendra, nous l'espérons où l'on aura une plus juste conception des choses, où l'on nous rendra mieux justice, et où la vieille intimité des deux grandes nations latines se rétablira d'elle-même.

L'Italie, qui est si merveilleusement privilégiée comme puissance maritime, baignée à la fois par deux mers, a-t-elle, d'ailleurs, à se tant préoccuper des conditions de l'équilibre méditerranéen? Qui, plus qu'elle, y a des ressources et y peut creuser des ports pour les flottes les plus puissantes? A-t-elle vraiment besoin de la Tripolitaine pour accroître ses forces et sa sécurité? Beaucoup se demandent si ce ne serait pas plutôt un élément de faiblesse.

Mais, il y a, dans tout ce mouvement d'intérêts et d'ambitions personnelles, une question plus haute et plus générale. Que parle-t-on d'équilibre et de proportion de forces, quand il s'agit de cette vaste plaine liquide qui n'est et ne peut être la propriété de personne, étant désormais la chose de tous? Sommes-nous encore à ces temps où l'on dissertait à perte de vue sur la mer fermée ou la mer libre, *mare liberum, mare clausum*, et où une seule puissance prétendait à l'entière suprématie de tous les océans? Non, la liberté des mers est un principe définitif du droit des gens modernes, et nul ne peut y porter atteinte sans soulever l'unanime protestation des Etats civilisés.

Il semble qu'en vertu de ce grand principe, la seule question qu'il faudrait poser entre les puissances intéressées, serait de savoir s'il n'y aurait pas lieu de proclamer la neutralité absolue des mers, afin d'affranchir à jamais le commerce universel des périls et des horreurs des guerres navales. Quels immenses effets aurait une décision de cette nature! Ce serait le désarmement maritime, prélude, tôt ou tard, du désarmement continental, et quel soulagement en éprouveraient aussitôt tous les budgets qui succombent sous les dépenses militaires! Mais d'aussi vastes espérances et d'aussi magnifiques réformes ne sont pas compatibles avec la confusion et le trouble de nos jours. Ce n'est pas nous qui entrerons dans cette terre promise!

La Salsepareille d'Ayer est fortement concentrée; c'est le remède le plus économique dont on puisse se servir pour purifier le sang.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—L'employé de la Banque des Citoyens de la Louisiane préposé au recouvrement des billets, M. H. V. Garidel, signe quelques lignes qu'on lira plus loin où il déclare avoir été mis en possession d'une somme gagnée par un déposant de la banque au tirage de mardi dernier, somme assez considérable, deux mille deux cent cinquante deux piastres et demie. Le signataire de ces lignes ajoute dans sa déclaration que la Compagnie s'est montrée empressée à lui verser les dollars entre les mains sur la simple présentation du carré de papier qu'il portait et sur lequel se trouvait les numéros 24—42 et 69 sortis de l'urne dans l'ordre voulu.

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 15 septembre:

Le temps continue à être beau et chaud et depuis quinze jours les coupeurs de riz ont pu travailler sans être dérangés. C'est dire qu'il ont beaucoup fait et que la récolte a pu être sauvée dans les meilleures conditions. La moisson se serait faite beaucoup plus vite si les coupeurs avaient été plus nombreux et si les machines à couper le riz avaient pu servir.

Maintenant, c'est au tour des threshers, dont plusieurs fonctionnent déjà, ainsi que l'attestent les radeaux de paille de riz qui flottent sur le Mississippi.

Comme chaque année, les premiers riz expédiés au marché étaient de qualité inférieure, ayant été mal séchés, et cela, comme d'ordinaire, a été préjudiciable au marché.

On a rapporté cette semaine qu'une combinaison s'était formée à Chicago pour contrôler la mise sur le marché de tous les riz de ce pays. Deux millions et demi auraient été souscrits et le moulin qui s'élève actuellement à la Nouvelle-Orléans serait pour la combinaison. M. Higgins, qui fait construire ce moulin, prétend qu'il n'y a pas de combinaison et que quelques capitalistes de Chicago ont simplement voulu entreprendre de faire de l'argent par le nettoyage du riz par des procédés nouveaux, supérieurs à ceux auxquels on a actuellement recours. Ce moulin, qui est quatre fois aussi vaste que n'importe quel autre moulin à la Nouvelle-Orléans, occupe un demi-îlet au pied de la rue Montegut, où il est à la portée du chemin de fer Northeastern et des bateaux du Mississipi.

Il fonctionnera vers le 1er novembre et par ses immenses capacités donnera un grand profit à ses propriétaires, qui ne demandent pas davantage. Ce moulin, si parfaitement outillé, cherchera nécessairement à avoir la plus grosse part possible du riz à nettoyer, mais ne cherchera pas à se créer un monopole. Selon M. Higgins, ce moulin sera le salut de l'industrie rizière en Louisiane, parce qu'il suffira à empêcher toute combinaison comme celle que mouliniers ont essayé d'opérer dernièrement et fournira aux planteurs plus de facilités pour écouler leurs produits.

Le riz arrive en plus grande abondance sur le marché et tous les moulins travaillent maintenant. Le stock n'est pas très fort encore sur le marché et la demande est bonne; les prix sont fermes, avec une tendance à la hausse. Jeudi soir, les cotations à la Bourse aux Produits étaient: ordinaire, 3 3/4 c. à 4 c.; fair, 4 3/8 c. à 4 1/2 c.; bon, 4 3/4 c. à 5 c.; rizdrut, $2 à $3.75 le baril—les ventes s'opérant généralement à $3.15 à $3.70.

—Voici le relevé de l'assessement de la paroisse St. Jean-Baptiste pour l'année 1888:

Propriétés foncières	$1 126 161
Bâtisses	6 745
Chevaux	92 535
Buggies	9 715
Marchandises et stock en mains	41 575
[illegible]	465
Argent prêté	4 000
Autres propriétés sujettes à l'impôt	2 479
Montant total de l'assessement	$1 283 926

Le nombre de poll taxes sur lesquels peut s'exercer la collection ne s'élève qu'à 559.

La taxe d'Etat s'élèvera à $7,703.57; celle du district des levées à $6,419 68; celle de paroisse à $12,839 26. L'assessement de 1887 s'élevait à $40.210 au-dessus de celui de 1887.

—Les membres du nouveau bureau des écoles se sont réunis jeudi à la maison de cour et ont organisé le bureau en appelant à la présidence M. John A. Blanchard et à la surintendance M. Jacques Duhé, Jr. Ce sont là d'excellentes nominations sous tous les rapports. M. Blanchard n'est pas un nouveau venu dans les questions d'instruction publique dans notre paroisse, car voilà huit ans qu'il fait partie du bureau et il s'est toujours montré l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués à la cause de l'instruction. Quant à M. Duhé, professeur dans les écoles publiques, il connaît les nécessités de ces institutions et fera un officier très compétent.

Le rapport du trésorier indique qu'il y a en caisse moins de $500, et comme on ne doit compter sur rien avant la fin de l'année, le bureau a dû ordonner la fermeture des écoles jusqu'à nouvel ordre—ce qui signifie jusqu'en janvier.

—Lundi dernier, est mort, en cette paroisse, M. Ursin Jacob, âgé d'environ 68 ans. Le défunt avait quitté St. Jean-Baptiste, où il a jadis exercé les fonctions de shérif pendant plusieurs années, après que la guerre y eut tout bouleversé, et s'était établi à la Nouvelle-Orléans. Avec l'âge sa santé s'était ébranlée et depuis trois mois, se sentant sérieusement malade, il était revenu au pays où sa jeunesse s'était écoulée.

—Vendredi 7 courant, est décédée à St. Jacques, Mme J. Teissier, née Gebelin, et fille de notre estimable concitoyen M. J. B. Gebelin. Les restes mortels de la défunte ont été transportés à St. Jean-Baptiste.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 15 septembre:

Nous avons eu quelques pluies durant la semaine dernière, mais pas assez pour entraver la cueillette du coton et la coupe du riz. Les chenilles, dit-on, ont fait leur apparition dans plusieurs endroits de la paroisse. Elles peuvent endommager le coton nouveau, mais nullement l'ancien, qui est trop avancé et a cessé de pousser, depuis l'ouragan du 19 au 20 du mois dernier, auquel sont venues s'ajouter de longues pluies. De nombreux et intelligents planteurs pensent que l'on ne fera qu'un tiers de récolte de coton, à cause des désastres occasionnés par l'ouragan et les pluies, qui ont été si nombreuses pendant une grande partie de l'année.

Le coton, le riz, la graine de coton, nous sont arrivés, cette semaine, en plus grandes quantités que la semaine précédente. Le marché est ferme et les prix se maintiennent.

Coton, 8 1/2 à 9 cents la livre; le riz, de $2.50 à $2.75 le baril; la graine de coton, à $8 la tonne.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 15 septembre:

Les rapports des planteurs de notre paroisse ne sont guère encourageants. En outre des dommages causés par l'ouragan, il y a ceux qui sont la conséquence des pluies et ont fait plus de mal encore que l'ouragan.

Ils ont achevé de verser les produits; aussi la rouille est-elle à peu près partout.

Quant à la canne, elle s'est étonnamment bien remise; en certains endroits, on ne s'aperçoit presque pas que l'ouragan a passé par là. Cependant la plante est en retard; elle était bien plus avancée l'an dernier.

Le *Patriote Democrat*, Clinton, paroisse East-Feliciana, du 15 septembre:

—Nous avons encore eu, le 7 sept., une pluie torrentielle qui a fait déborder tous les cours d'eau et inonde une partie des champs. Les récoltes ont été considérablement endommagées.

Pour le moment, le temps semble remis et nous espérons qu'il se maintiendra pour sauver les moissons d'un désastre.

—N'oublions pas que le temps de l'ouverture de notre foire approche et qu'il est grand temps de faire nos préparatifs. Les travaux marchent rapidement.

M. W. S. Woodward s'occupe de préparer l'arène. Les courses seront une des grandes attractions de notre Exhibition.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 15 septembre:

M. Teller, revenu de son voyage, ne croit pas, comme beaucoup de nos planteurs l'affirment, que la récolte du sucre n'a pas été affectée par l'ouragan du mois dernier. Il dit qu'il subira une perte de 300,000 livres. Il pourra faire ses frais et couvrir ses dépenses, mais il serait bien surpris s'il réalisait quelques bénéfices, assez seulement pour fêter la Noël d'une façon convenable.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall rend la chevelure souple, soyeuse, brillante; il est sans rivaux pour la toilette.

Nouvelles diverses de France.

Nous lisons dans la *République Française*:

Un journal spécial,—la *France industrielle*—raconte que le grand brasseur viennois M. Dreher avait retenu à l'Exposition de 1889, dans la section autrichienne, une place importante.

M. de Bismarck l'apprit. Il chargea immédiatement des personnages officieux, appartenant à l'entourage de l'empereur François-Joseph, de circonvenir M. Dreher. Celui-ci résista d'abord avec énergie.

N'avait-il point sa parole, sa parole non seulement de galant homme, mais de commerçant, engagée vis-à-vis de notre commissaire général, M. Berger? Par intimidation sans doute, M. de Bismarck serait parvenu, dit-on, à arracher au grand industriel viennois la promesse qu'il n'exposerait pas à l'Exposition française, et M. Dreher chercherait aujourd'hui, sinon à se dégager formellement de sa promesse, du moins à transmettre son engagement à une tierce personne et à exposer sous un autre nom—celui de M. Kuhn, un de ses gérants à Paris.

Quelques journaux demandent, à ce propos, quelle décision prendra M. Georges Berger, directeur de l'Exposition.

Acceptera-t-il qu'un engagement signé ne soit pas tenu par celui qui l'a signé? Acceptera-t-il que le signataire d'un engagement de cette nature puisse transmettre les droits qu'il tient des organisateurs de l'Exposition à un tiers, et que ce tiers puisse lui suppléer?

Il paraît certain que M. Berger, qui a, au plus haut point, le souci de la dignité nationale, ne rendra pas sa signature à M. Dreher; il ne lui permettra pas de céder sa place à un autre ou d'exposer sous un autre nom; la place retenue par M. Dreher sera occupée par M. Dreher,—ou bien elle restera vide.

Le ministre de la guerre vient de prendre les nouvelles dispositions suivantes au sujet du mariage des sous-officiers rengagés:

"1. Conformément à l'article 6 de la loi du 23 juillet 1881, les sous-officiers qui auront contracté un rengagement de cinq ans, pourront être autorisés à se marier avant d'avoir accompli la durée intégrale de ce rengagement.

"S'ils obtiennent l'autorisation de loger en ville avec leur famille, ils recevront l'allocation mensuelle de 15 fr.; mais ils n'auront droit à toucher l'indemnité de rengagement qu'à l'expiration de la cinquième année de leur rengagement.

"2. L'autorisation de se marier sera accordée à ces sous officiers par les conseils d'administration des corps auxquels ils appartiennent ou par les autorités militaires compétentes.

"Cette autorisation sera délivrée sur le vu d'un certificat émanant du maire de la commune où réside la future. Ce certificat constatera que la future réunit toutes les conditions de moralité désirables. L'apport en mariage de la future sera établi par acte notarié. Il devra être au minimum de 5,000 fr., représentés par des terres ou des valeurs offrant de sérieuses garanties.

"Il pourra également consister en une pension, annuelle, et non viagère, de 250 fr., présentant une entière sécurité; les ressources, toujours aléatoires, que la future peut se procurer par son travail quotidien, pas plus que la valeur attribuée à ses effets et objets mobiliers, n'entreront en ligne de compte pour la constitution de l'apport dotal.

"Les sous-officiers autorisés à loger en ville conserveront leurs droits aux diverses prestations individuelles; mais ils ne pourront utiliser comme matériel de couchage les châlits, matelas, draps ou couvertures de lits militaires.

"Dans le cas où les ressources du casernement permettraient de loger dans l'intérieur des bâtiments militaires, convenablement et sans inconvénient d'aucun genre, les sous officiers mariés, on devra chercher à utiliser les locaux disponibles."

Tous les ans, M. le colonel Couston a l'habitude de publier un rapport relatif au nombre et à l'importance des incendies à Paris, aux modes d'extinction et à la nature des feux.

Comme on peut s'en rendre compte par le tableau suivant, c'est l'année dernière qu'il y a eu à Paris le plus d'incendies et le plus de feux de cheminée:

Années	Feux de chem	Incendies	Tot.
1878	1.432	775	2.207
1879	1.856	878	2.734
1880	1.309	786	2.095
1881	1.585	945	2.530
1882	1.656	982	2.638
1883	1.668	925	2.593
1884	1.671	769	2.440
1885	1.754	884	2.538
1886	1.526	953	2.477
1887	1.912	988	2.900

C'est en 1880 qu'il y a eu le moins de sinistres.

Maintenant, pour l'année 1887, il y a lieu d'ajouter aux 2.900 feux figurant ci-dessus, 509 cas signalés par les commissaires de police à la préfecture, soit 255 feux de cheminée et 251 commencements d'incendie éteints sans l'intervention des sapeurs-pompiers, soit par les gardiens de la paix, soit par des particuliers.

Par suite, le nombre total des feux signalés à la préfecture de police s'élève à 3,409, se décomposant ainsi: 2,167 feux de cheminée et 1,142 incendies ou commencements d'incendies.

Sur ce chiffre de 988 incendies éteints par les sapeurs-pompiers, nous constatons 790 incendies sans gravité, 188 présentant un certain degré de gravité et 10 graves.

On sait que, sur l'emprunt de 250 millions contracté par la Ville de Paris, en vertu de la loi du 13 juillet 1886, 20 millions ont été affectés aux établissements scolaires.

Un décret autorise un prélèvement, sur ce fonds de 20 millions, d'une somme de 3,139,948 francs, qui sera affectée à divers travaux dans les écoles, décidés par le conseil municipal de Paris.

Ces travaux concernent les établissements suivants: Ecole de garçons, rue des Feuillantines; école des filles, rue du Terrage; groupe scolaire, rue Balagny; école maternelle, rue Gerbert; école de filles, rue de Clignancourt; école maternelle, rue de Tourtille; école de garçons, rue Pajol; école de garçons, rue de Pékin; école maternelle, rue des Bois; écoles, boulevard de l'Hôpital; école, rue La Condamine; école maternelle, rue de Charonne; école enfantine, cité Guénot; école, rue de Lourcine; groupe scolaire, rue de la Lancette.

Un autre prélèvement, sur le produit du même emprunt, est autorisé par décret jusqu'à concurrence de 712,281 francs.

Cette somme sera appliquée:

1. A la reconstruction du sous-sol incendié du pavillon No 4 des Halles centrales et à la réorganisation du service des secours contre l'incendie aux Halles ... Fr.	490 981
2. A la construction de la caserne de Port-Royal ...	150.000
3. Aux travaux complémentaires de sécurité au théâtre de l'Opéra-Comique ...	50.700

A propos de l'anniversaire de M. Chevreul, il nous a paru curieux de rechercher les noms des doyens des Académies et des principales Sociétés littéraires et artistiques de Paris.

En voici le tableau instructif:

Académie française, M. Ferdinand de Lesseps, né le 19 novembre 1805.

Inscriptions et belles-lettres, M. Duruy, né le 10 septembre 1811.

Académie des beaux-arts, le graveur Henriquel, né le 13 juin 1797.

Académie des sciences, M. Chevreul, né le 21 août 1786, doyen de l'Institut.

Sciences morales et politiques, M. Charles Lucas, né le 9 mai 1803.

L'illustre chirurgien Ricord, né le 10 décembre 1800 est le doyen de l'Académie de médecine.

Les noms des doyens de la Société des gens de lettre et de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques sont beaucoup moins célèbres. La jeune génération connaît elle le romancier Amédée de Bast, né en septembre 1795 et le compositeur Nargeot, né le 14 janvier 1799?

Le directeur de l'Assistance publique, M. Peyron, est parti pour l'Algérie. On sait que l'abbé Roudille a légué à l'Assistance publique, environ quinze cents hectares de terrain, à charge par elle d'y fonder une colonie pour les enfants assistés de la Seine. En outre, pour le même usage, le gouvernement lui a concédé quatre mille hectares. Ces deux propriétés ne lui seront pourtant acquises qu'à la condition qu'au 1er janvier prochain les colonies d'enfants assistés commenceront à fonctionner.

En conséquence, le conseil général, après avoir longtemps hésité, a voté, il y a quelques semaines, un premier crédit de 300,000 francs. Des plans ont été dressés et une ferme modèle sera édifiée, très probablement, le 1er janvier, à Ben-Chikao, sur les biens légués par l'abbé Roudille. M. Peyron s'y rend afin de prendre sur place les dispositions nécessaires. Il y sera rejoint par la commission du conseil général, composée de MM. Péan, Chassaing, Levraud et Chautemps.

Disons, à ce propos, que les enfants assistés de la Seine, au nombre de 36,000 environ, sont dispersés un peu partout, à l'heure actuelle. On n'enverra à Ben-Chikao que les enfants âgés de plus de quatorze ans qui se seront signalés par leur bonne conduite et qui en auront fait la demande expresse. Ils y travailleront jusqu'à leur majorité, moment où ils seront pourvus d'un pécule représentant leurs appointements accumulés et dotés d'un domaine de dix à vingt hectares.

M. Peyron aura en outre à s'occuper de la question des fermages pour les autres terrains appartenant à l'Assistance publique. En effet, l'invasion des sauterelles a ruiné les récoltes d'un grand nombre de ses fermiers, qui refusent de payer leurs fermages ou qui, du moins, réclament d'importantes réductions.

A l'occasion de l'anniversaire de la mort de M. Thiers, un service religieux a été célébré, le 3 septembre, au Père-Lachaise. Mlle Dosne, MM. le général Charlemagne, Barthélemy Saint-Hilaire, Faure et Caubert assistaient à cette cérémonie.

A l'occasion des fêtes du jour de l'an israélite, le ministre de la guerre a lancé des ordres pour que des permissions fussent données aux soldats israélites dans la mesure la plus large possible.

La Société française de secours aux blessés militaires que préside M. le maréchal de Mac Mahon, est autorisée à accepter un legs de 20,000 fr. qui lui a été laissé par un des anciens membres de son conseil, M. Victor Dillais, ancien président de la chambre des agréés près le tribunal de commerce de la Seine.

De tous les chantiers ouverts depuis quelques mois, c'est celui du chemin de fer en voie de construction sur la rive gauche de la Seine qui a eu le plus à souffrir de la grève. Les travaux en cours étaient des travaux de terrassement, et ce sont précisément les terrassiers qui ont manqué.

Cette ligne était, aux dernières dates, presque au même point où elle était il y a environ trois mois. Les remblais, entre Suresnes et Puteaux, n'étaient pas encore terminés, et ce n'est guère que vers la fin du mois prochain qu'on pourra commencer, sur ce point, les travaux de nivellement.

A l'autre extrémité de la voie, entre les Moulineaux et le pont-viaduc du Point-du-Jour, on est plus avancé. La ligne est entièrement tracée, prête à recevoir les traverses, travail qui doit être commencé sous peu. Un pont provisoire, en fer, a été établi au dessus du boulevard Victor, et, dans le courant de la première quinzaine de septembre, on commencera à placer le tablier métallique du pont destiné à franchir le fossé des fortifications.

Le raccordement avec la ligne du Champ de Mars est déjà fait. La ligne des Moulineaux passe sous les 103e et 104e arcades du Pont-Viaduc.

Si les terrassements ont subi, forcément, un temps d'arrêt, en revanche une vive impulsion a été donnée aux travaux d'architecture. Les gares de Sèvres, de Saint-Cloud et de Suresnes sont déjà construites.

On commencera, bientôt, à poser les boiseries. Très coquettes, ces gares, mais sans aucun caractère monumental. Celle de Sèvres s'élève presque à l'entrée du pont, à gauche. Moitié en pierre blanche et moitié en briques rouges, elle est pourvue, à hauteur du premier étage, d'une galerie circulaire promenoir, à ciel ouvert, sur laquelle donnent toutes les ouvertures du local réservé au chef de station.

La gare de Saint-Cloud, toute en façade surmontée d'un fronton, avec galerie à balustres, se trouve absolument enclavée entre les deux maisons d'angle. A Saint-Cloud comme à Sèvres, la voie ferrée passe en tranchée sous un tunnel.

La fondation Galliera:

Le 30 août, a eu lieu, à Clamart, l'inauguration de l'hospice Ferrari.

La duchesse de Galliera et le conseil d'administration de l'Œuvre n'avaient convié qu'un très petit nombre de personnes à cette touchante cérémonie, qui a été présidée par l'archevêque de Paris.

On remarquait parmi les assistants, à côté de la duchesse, M. de Ferrari, son fils, lord Granville et son fils, M. Mgr Andral, le comte de Saint-Aignan, le duc d'Audiffret-Pasquier, le docteur Worms, M. Maron, etc.

Après les bénédictions et à la fin d'une belle cérémonie religieuse, dans la chapelle qui était merveilleusement décorée, l'archevêque a prononcé une chaleureuse allocution, dans laquelle il a fait ressortir le beau côté d'une charité qui sait soulager la misère sans humiliation pour les malheureux.

Enfin, les assistants se sont réunis dans une grande salle ornée de fleurs, où deux vieillards, un homme et une femme, choisis parmi les hôtes de l'asile, ont adressé au prélat et à Mme la duchesse de Galliera quelques paroles de reconnaissance.

Dès le 29, cinquante-deux vieillards, dont vingt-six hommes et vingt six femmes, ont été admis dans l'hospice: tout le premier étage est affecté à leur service; cinq Sœurs de la Sagesse, déjà installées, en prendront soin.

L'hospice pourra recevoir en tout cent quatre pensionnaires.

En vertu d'une circulaire du ministre de la guerre, les militaires de la "deuxième portion" du contingent des classes de 1885 et de 1884, qui sont actuellement sous les drapeaux, seront envoyés en disponibilité dans leurs foyers, à la même date que les hommes de la classe 1883.

Les jeunes gens qui n'ont rejoint leur corps qu'après la date à laquelle devait commencer leur instruction, resteront sous les drapeaux pendant un temps égal à celui qui aura été accompli par les militaires du même corps renvoyés en vertu de la présente circulaire. Ceux qui, après avoir été incorporés, ont obtenu des congés pour cause de maladie, seront renvoyés dans leurs foyers, si leur instruction militaire est jugée suffisante. Quant à ceux qui sont en congé de convalescence, ils devront être exclus de l'envoi en disponibilité qu'autant que leur instruction militaire aura été reconnue insuffisante.

Les hommes envoyés, par suite de condamnation ou par mesure disciplinaire, dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique ou dans une compagnie, seront retenus jusqu'à l'accomplissement de deux années de service, dans lesquelles ne compte pas, bien entendu, le temps des peines subies en vertu du jugement.

On se conformera aux prescriptions contenues dans la circulaire du 24 décembre 1871, aux termes de laquelle la condition de savoir lire et écrire doit être désormais exigée des jeunes gens de la deuxième portion pour obtenir leur envoi dans la disponibilité.

Un "fabricant" de vins fait goûter des échantillons à l'un de ses clients, qui lui dit:

"Qu'est-ce que c'est que ce vin-là?"

"Ce sont des crus bordelais."

Après un copieux dîner chez un conservateur nouvellement nommé député, les hommes passèrent au fumoir, où le café venait d'être servi.

La Havane était représentée par toutes les marques connues. Chacun fit son choix.

L'un des invités ayant aperçu, sur un buffet, une vingtaine de boîtes dont personne ne s'occupait, en ouvrit une au hasard.

—Ne fumez pas ça! s'écria le député; quarante francs le mille!.... Cela nous est resté de dimanche dernier.... ce sont des cigares d'électeurs.

Un juge remettait, dernièrement, une affaire civile à huitaine.

L'avocat, que cette remise ennuyait beaucoup, insiste pour que l'affaire soit entendue de suite.

—De quoi s'agit-il donc? dit le président.

—De six pièces de vin.

—Oh! la cour, en effet, peut aisément vider cela.

Salle de la Société de Bienfaisance Mutuelle de l'Aigle.—Rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe.—Nouvelle-Orléans, 20 septembre 1888.—Les officiers et les membres sont par le présent notifiés d'être présents à la salle ci-dessus indiquée, à 3.30 heures précise de l'après-midi, (avec badge) pour assister à l'enterrement de leur frère défunt, JAS. HIBBS JR.

Par ordre de H. S. SALVANT, Prést.

LEOY J. J. BANCHET, Secrétaire Archiviste.

ERNEST C. VILLERE,
13 rue Carondelet,
Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Heidsieck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie. 10 déc—1an

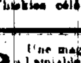
Une magnifique vacherie à vendre à l'amiable ayant 38 vaches laitières fraîches en lait, cinq chevaux, charrettes à lait, wagon, harnais, bidons et tous les ustensiles de la laiterie.
La vente journalière étant de 35 gallons de lait. Aussi, la propriété qu'habite le vendeur.
S'adresser à Jas. P. Guillotte encanteur, ou à M. Gaillard Pont Blan et Canal Neuf.
Conditions libérales. 20 sept—6 t

Avis.

$4 505. Nouvelle Orléans, 19 septembre 1888.

JE soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un déposant une moitié du billet de combinaison Nos 24—42—69 classe 323 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le premier Gros Lot de Quatre Mille Cinq Cent Cinq piastres, le mardi, 18 septembre 1888, le dit billet ayant coûté la somme de 50 sous au bureau de James Benton 60 rue Gravier; et que le montant en a été promptement payé sur présentation dudit billet au bureau de la Compagnie.

H. V. GARIDEL,
Coureur Citizens Bank, Ville.
19 sept—1t

EN vertu d'une résolution du Conseil de Direction de la [illegible] Company, passée ce jour le 19 septembre 1888, les actionnaires de la compagnie sont convoqués à une réunion qui aura lieu le LUNDI 22 octobre entre midi et 1 heure P. M. au bureau de M. [illegible] No 31 [illegible] de la Compagnie.

E. A. JOURDAN, Faisant fonctions de secrétaire.
20 sept—20 24—5 12 20 oct

MADAME GARELLI,
SAGE FEMME DE 1ERE CLASSE,
Diplôme de la Faculté de Paris.
Consultations de 1 h. à 4 h. P. M.
162 RUE REMPARTS COIN ORLEANS

A LOUER A un prix très modéré.
Tout le haut des trois magasins coin Royale et St-Pierre composé de deux étages et divisé en une grande quantité de chambres, convenable pour une grande famille ou pension, occupé maintenant en chambres garnies.
Possession en sera donnée le 1er octobre 1888. S'adresser à O. J. RIGAUD, Real Estate Agent, 83 N. Rampart st. 14 sept—au 25

Nouveau Stock.
ELKIN & Cie.,
100 ... Rue du Canal ... 100
TAPIS,
Moquettes, Velours, Bruxelles avec Bordures Trois-Ply et Ingrain.
CENTRES ORIENTAL
De toutes les grandeurs.
RIDEAUX,
Madras, Irish Point, Colbert et Nottingham.
PERSIENNE
[illegible]
Etoffes pour Meubles,
Brocatelle, [illegible], Raw Silk, etc.
CORTICINE,
Toile Cirée, Linoleum
FRANGES
De tous genres.
Le tout à grandes réductions.
4 sept—

Philip Werlein,
135 ... RUE DU CANAL ... 135
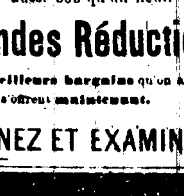
LE MAGASIN DE PIANOS le meilleur marché DANS LE SUD.
$150 achèteront un PIANO presque aussi bon qu'un neuf.
Grandes Réductions.
Les meilleurs barguins qu'on ait donnés jusqu'ici s'offrent maintenant.
VENEZ ET EXAMINEZ.
18 déc—

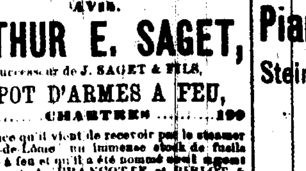
Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

AVIS.
ARTHUR E. SAGET,
Successeur de J. SAGET & FILS,
DEPOT D'ARMES A FEU,
199 ... CHARTRES ... 199
Annonce qu'il vient de recevoir par le steamer "Dupuy de Lôme" un immense stock de fusils et armes à feu et qu'il a été nommé seul agent des maisons A. FRANCOTTE et PIRLOT & FRESART, de Liège, Belgique. Etablie depuis 40 ans en Louisiane, la maison Saget défie toute concurrence et rappelle aux marchands qu'il a en main un grand assortiment de cheminées de fusils portant son nom. 9 sept—15f

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.
11 nov—

CHEMISIER PARISIEN
E. RIGAUT,
Coupeur des premières maisons de Paris
463 Sixth Avenue, New York.
Sur mesure, 6 chemises Wamsutta, $9.
Réparation cols, devants, manchettes.
Spécialité de chemises, caleçons, gilets de flanelle. 1er sept—1 an—Dim Mar Jeu

APPEL A QUI SE SOUVIENT.

L'auteur du "*Vieux Salomon*," affaibli par l'âge et la maladie, est incapable, depuis près de quatre ans, de gagner son existence par un travail qui lui convienne, et il se trouve dans une situation désastreuse, que nous voulons soulager de notre mieux. Formé en "*Comité de bon souvenir*," nous faisons un chaud appel à ceux qui n'ont pas oublié l'œuvre courageuse de l'écrivain qui souffre maintenant autant au moral qu'au physique.

Nous avons choisi pour notre Président et pour Receveur, M. Alcée Labat, 210 S. Rampart, lequel conservera les noms des donataires en vue d'en faire un jour tel usage que pourront indiquer les circonstances.

LE COMITE.

L'auteur du "*Vieux Salomon*" demeure rue Tremé, 194, dans la cour.

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne
24 oct—87 1 an—dim mar jeu sam

D. H. Holmes.
100 pièces Etoffes fantaisie pour Robes, importation de la dernière saison, à vendre à 10, 15 et 20 cts, réduites de 30 et 35 cts.
Satinets (sateens) des meilleures qualités (bons genres), à 25 cts.
300 douzaines Bas noirs à côtes, indestructibles, avec baguettes en soie, pour dames, à 25 et 30 cts.
Bas coton à raies, fantaisie pour dames, à 25, 30 et 35 cts, valant le double.
Chaussettes coton, à raies, fantaisie, pour hommes, à 20 cts, valant 35c.
Vestes coton suisse, à côtes, pour dames, à 40 cts, valant 75 cts.
Vestes à côtes, en fil de Lisle, pour dames, à 75 cts, valant $1.25.
Chemises d'hommes non blanchies (unlaundried) à petits plis, avec devants doublés, à 50 cts, valant pleinement 75 cts.
Mouchoirs de toile brodés pour dames (légèrement atteints) à un quart de leur valeur ordinaire.
L'assortiment le plus vaste d'Articles de Ménage que l'on ait jamais vu en cette ville, aux prix les plus bas.
155 Canal St
8juil—1an—dim mar jeu

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov 87—mar jeu dim—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS
NEWTON BUCKNER, Chairman, RODOLPH WOASTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov 87—1an

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR
Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.
Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique demandés, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE
1er sept—1an

TROIS CELEBRES MACHINES A COUDRE
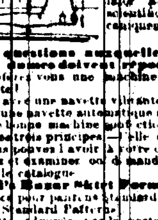
La nouvelle machine automatique Singer [illegible] simple. Elle court d'a [illegible].
La New Singer Vibrator. Plus moderne fonctionnant plus facilement et plus simple que toutes les autres.
La New Singer Oscillator. Elle est parfaite, silencieuse et [illegible].
Trois questions auxquelles les dames doivent répondre.
1 Préférez-vous une machine avec navette oscillante?
2 Ou avec navette vibrante?
3 Ou une navette automatique avec fil simple?
Toute bonne machine [illegible] fonctionne renferme un de ces trois principes—celle que vous préférez, vous pouvez l'avoir à votre choix.
Venez et examinez, ou demandez la liste des prix et le catalogue.
Muller's Bazar Skirt Forms, à vendre.
Agents pour patrons Standard améliorés Improved Standard Patterns.
Gazettes envoyées par la poste, gratuitement, sur demande.
Le Singer Manufacturing Company, 185 rue du Canal. S. E. Rundle, Agent.
1er sept—3m—VC

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald & Cie.
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.
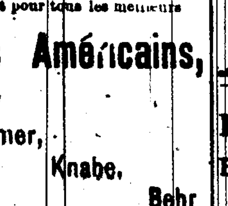
Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr, Sheninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD, NLLE-ORLEANS
1er sept—1an

BEQUILLES.
BAS ELASTIQUES.
Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Supports, appuis pour les épaules, etc, dans tous les genres et dans tous les prix.
A. McDERMOTT,
200 St-Charles, entre Julia et St-Joseph.
21 mai—1an

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
97 RUE DECATUR

DENTISTES.
Extraction de dents sans douleur.
Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort dentaire.
Pose de dents artificielles.

TO-KALON
AVIS AUX FAMILLES.
VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Il sert à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To Kalon.
27 av 88—1anPP

LOUIS FRIGERIO,
OPTICIEN.
161 ... Rue du Canal ... 161
A un assortiment complet d'instruments d'optique, d'arpentage de marine et de mathématique. Attention spéciale consacrée à la réparation de tous les instruments du genre.
Thermomètres à sucre, Saccharimètres, vendus et réparés. Boussoles, Lorgnons de théâtre.
Un opticien expérimenté est attaché à la maison.
Instruments à dessin, Papier, etc., etc.
Sept—1an—Dim Mar—Jeu

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIREE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisse, Nottingham, Madras, Turcoman
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'[illegible] pour Rideaux.

F. KROLL, EUG. BRAQUET
KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
949 ... Rue Royale ... 949
Téléphone 710. 4 juil—1an

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixée de gré à gré, remises contre des pertes par l'incendie.
W. B. LYMAN ... Président
J. H. OGLESBY ... Vice-Président
CHAS. E. RICE ... Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Geo. W. Sentell, T. Marinoni, J. J. Reiss, Lucien Delery, R. F. W. Beckman, Joseph Kahn, James T. Redd, Chas. M. Whitney, J. H. Oglesby, W. B. Lyman, Charles H. Dolsen, S. C. Conlon, Charles Newman, M. Gillis, Chas. E. Rice, D. R. Calder.
Voyez nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

CHARTE —DE LA— Rice Planters and Receivers ASSOCIATION. (LIMITED.)

ETATS-UNIS D'AMERIQUE, Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle Orléans.

QU'IL soit su que le neuvième jour du mois d'août de l'an de Grâce mil huit cent quatre vingt huit et le cent treizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Devant moi, CHARLES THEODORE SONIAT, notaire dûment commissionné et qualifié pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci-après nommés et dont les signatures suivent:

Personnellement ont comparu JOHN DYMOND, de la paroisse Plaquemines, JOHN B. LEVERT, de la paroisse Orléans, HARRY D. FORSYTH, de la paroisse Orléans, MEYER WEILL, de la paroisse Orléans, FRANK J. LEWIS, de la paroisse Orléans, DENIS LANAUX, de la paroisse Orléans, WILLIAM B. BLOOMFIELD, de la paroisse Orléans, EDOUARD ST MARTIN, de la paroisse St-Charles, et ALBERT J. LAGARDE, de la paroisse Orléans, et ont déclaré que se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane, relatives à l'organisation des corporations, ils ont formé un contrat et par le présent écrit, s'engagent de même que toutes personnes qui s'associeront à eux, à fonder et constituer une corporation ou corps légal pour l'objet et les fins et aux conditions ci-après indiquées, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la "RICE PLANTERS AND RECEIVERS' ASSOCIATION" (limited) (Association des Planteurs et des Receveurs de Riz) limitée, et, sous ce titre, elle sera [illegible] pouvoir d'exister et de jouir du droit de succession pendant une durée pleine de quatre-vingt-dix neuf ans, à partir du jour ci-dessus désigné.

ARTICLE II.

Le domicile de cette corporation sera établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane et toutes citations ou autres documents légaux seront servis au président de la corporation, ou, en son absence ou en cas où il lui serait impossible d'agir, au vice-président, et, en cas de l'absence des deux, au secrétaire de l'Association.

ARTICLE III.

L'objet et les fins de cette corporation sont les suivants: S'occuper des affaires de tous genres en riz, acheter et vendre du riz écalé et non écalé et tout ce qui provient de la culture du riz, louer, acquérir, construire et posséder, conduire, gérer des moulins à riz et les autres propriétés [illegible] de l'administration des affaires de cette corporation.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de la corporation est fixé à la somme de cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en [illegible] représentés par quinze cents (1500) actions de cent dollars chacune payables ainsi que l'indiquera le conseil de direction.

ARTICLE V.

La corporation aura le pouvoir de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie [illegible]

ARTICLE VI.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés par un conseil de Direction composé de dix sept (17) actionnaires, [illegible]

ARTICLE VII.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou la dite corporation peut être dissoute avec le consentement des trois quarts des actions représentées, [illegible]

ARTICLE VIII.

Cette corporation sera autorisée à commencer les affaires quand cent [illegible] actions [$100,000] de son fonds capital auront été souscrites. Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation, pour une somme autre que la balance non payée et due sur des actions du stock qu'il possède, et une simple informalité dans l'organisation ne pourra pas avoir l'effet de rendre cette charte nulle ou exposer un actionnaire à une dette quelconque au-delà du montant de son stock.

ARTICLE IX.

Si cette corporation est dissoute ou par limitation de sa charte ou pour autre cause ses affaires seront liquidées par trois commissaires nommés par les actionnaires [illegible]

ARTICLE X.

Les actionnaires nommés ci-après sont par le présent déclarés le premier Board de Directeurs, et resteront en fonctions jusqu'à la première élection, d'après cette Charte, qui aura lieu le premier lundi de juillet 1889, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et auront qualifié à savoir: JOHN DYMOND, JOHN B. LEVERT, HARRY D. FORSYTH, MEYER WEILL, DENIS LANAUX, FRANK J. LEWIS, WILLIAM B. BLOOMFIELD, P. EDWARD ST. MARTIN, LUCIEN SOLIAT, FRANK BARKER, A. M. SOBRAL, A. J. LAGARDE, JULES J. JACOB, J. CHARLES LE BOURGEOIS, [illegible], WALTER A. [illegible] et M. A. [illegible], avec JOHN DYMOND, Président; JOHN B. LEVERT, Vice Président, et HARRY D. FORSYTH, Secrétaire.

Fait et passé à mon bureau en cette ville, le jour, le mois et l'an ci-dessus mentionnés, en présence de MM. Meloncy J. Soniat et Bernard Bermudez, témoins compétents, résidant en cette ville, qui ont apposé leurs noms à côté de ceux qui ont aussi comparu et de moi, notaire, après avoir lu le tout.

Copie primitive signée par:
JOHN DYMOND
JOHN B. LEVERT
H. D. FORSYTH
MEYER WEILL
DENIS LANAUX
FRANK J. LEWIS
WM. B. BLOOMFIELD
P. E. ST. MARTIN
ALBERT J. LAGARDE
M. J. SONIAT
B. BERMUDEZ
CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

Je, soussigné, Conservateur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus mentionné du "RICE PLANTERS & RECEIVERS ASSOCIATION, LIMITED", a été dûment enregistré ce jour dans mon bureau dans le livre 353 folio 50.

Nouvelle Orléans, 9 août 1888.
Signé, GEO. GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je soussigné notaire certifie par le présent, que ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte de l'acte primitif enregistré dans mon bureau.

En témoignage de quoi j'ai signé mon nom et apposé le sceau officiel ce 11ème jour du mois d'août A. D. 1888. Les mots "ceci" et "numéros" interlignés, interligne approuvée.

CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.
14août—5f ou 30t

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 19 SEPTEMBRE—CLASSE No 324
Tirage de 4 heures P. M.

55	46	54	37	42	20	68	23	65	57	53	15	18	61

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 19 septembre 1888—4 heures P. M.

J. A. [illegible] BOUSSEAU
ALEX. HARRIS.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE DE FARANTA
Au coin des rues Orléans et Bourbon.
Le premier qui ait ouvert ses portes le 15 septembre.
Matinées les jeudis, samedis et dimanches.
—LES—
FRERES WESTON,
dans leur comédie drame musical intitulée
WAY OF THE WORLD.
Lundi 24 sept.—Compagnie de J. H. SHIELD jouant des pièces nouvelles.
18 sept—

GRAND FESTIVAL.
Parade et Fête Vénitienne
Par la colonie italienne sous les auspices de
l'Union Italienne de Garibaldi,
En mémoire du 20 Septembre 1870 au profit de
l'Hôpital de Charité et l'Union Italienne.

—PROGRAMME—

De 1 à 3 heures du soir, jeudi 20 septembre, grande parade dans les principales rues, de toutes les sociétés italiennes de la ville—9 corps de musiciens.

A 3 heures du soir un train spécial pour l'agrément des invités quittera pour Milneburg, la gare rue du Canal.

De 4 à 6 heures du soir, nombreux amusements et courses au lac sur terre et sur eau, genre américain et italien tels que Polo—Régates—Courses, etc. etc.

A 7 heures p. m. grande illumination du wharf (genre vénitien).

A 7 1/2 heures, discours en italien par l'orateur [illegible] M. A. L. [illegible]

A 9 heures, grand feu d'artifice par le Prof. [illegible], suivi d'un bal.

Les trains partant de la rue des Champs-Elysées quitteront toutes les demi-heures de 6 heures p. m. à 8 heures p. m.

Les bâtisses et les wharfs seront splendidement décorés et illuminés par Mme A. [illegible]

Un salut de 21 coups de canon sera tiré rue du Canal, mercredi 19 septembre et Jeudi 20 septembre au départ du train spécial.

18sept—16 20.

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
(Couvreurs et Vernisseurs.)
Célébration de son 15e Anniversaire
Dimanche, 23 septembre 1888,
A l'Ecole McDonogh No 19,
Coin Tricou et Delachaise.
BANQUET et SOIREE DANSANTE.
Comité d'Organisation
M. A. Peyroux, chairman, Sébastien Roy, ex officio, J. M. Ponce, A. Saulnier, F. A. Muller, Ant. Durdon, Joseph Maurin, Geo. Lavas, Guillaume Rosse, Jean Peyrague, Jules de la Wevre, Alex Grille.
Prix d'entrée à la soirée dansante 50c.
Pour invitation de dames s'adresser aux membres du comité. 16 sept—au 23

INSTITUTIONS.

COLLEGE ST-ISIDORE.
Troisième district—Nouvelle-Orléans.
Année scolaire commençant le 1er septembre.
Conditions—Pension, enseignement (incluant le cours commercial), [illegible]
Langues anciennes et modernes et Blanchissage $20 par mois.
Pour catalogue s'adresser au Rév. J. Scherer, C. S. C., Président.
2 sept—3 m—jeud mard dim

COLLEGE D'ORLEANS,
No. 246 RUE ROYALE—NLLE-ORLEANS.
Rentrée des Classes le lundi 3 septembre 1888.
COURS CLASSIQUE ET COMMERCIAL.
Enseignement et pension, demi-pension, lit, literie, blanchissage, etc., par mois, $20.
Externat, par mois, de $2 à $6 (Payable d'avance.)
S'adresser à W. E. ROBERT, Directeur.
16 sept—3m—lun dim

TULANE UNIVERSITY OF LOUISIANA.
Session de 1888-89—Wm. Preston Johnston, L. L. D. Président.—École supérieure avec enseignement manuel; cours de 4 ans classique, littéraire et scientifique, mécanique et commercial. Les examens pour admission auront lieu les 4, 5 et 6 octobre. [illegible] La session s'ouvre le 8 octobre. Le H. Sophie Newcomb Memorial College pour jeunes dames, [illegible] s'ouvrira le 3 octobre. [illegible] La prochaine session annuelle de l'École de Droit commence le 19 novembre et celle de l'Ecole de Médecine, le lundi 29 octobre. Pour catalogues s'adresser au secrétaire de l'Université [illegible] Tulane, Nlle-Orléans.
19 sept—2 mois—Mar Jeu Dim

SPRING HILL COLLEGE,
Près de Mobile, Ala.
La session annuelle de ce collège commencera le LUNDI, 1er octobre. Les élèves partiront pour le collège le lundi matin, 1er octobre, par le train de 7 heures par le Louisville & Nashville R. R. Le Président et le Vice Président peuvent être vus du 15 septembre au 1er octobre au Collège des Jésuites, coin des rues Commune et Baronne.

COLLEGE ST. CHARLES.
Grand Coteau, Lne.
Le Collège ci-dessus rouvrira le MERCREDI 3 octobre. Le Rév. Président [illegible] S. J., sera en ville le 20 septembre. A partir de cette date, jusqu'au 2 octobre les parents [illegible] au Collège des Jésuites, rue Baronne. [illegible] jusqu'au Noel.

COLUMBIAN INSTITUTE,
185 Rue des [illegible], côté Nord.
Pensionnat et Externat
DE JEUNES FILLES.
Cette institution recommencera ses classes LUNDI 3 septembre. [illegible] s'adresser à la directrice Mlle E. FITZGERALD.
2 sept—3m

Institut Commercial de St. Aloysius,
Au coin des rues Barracks et Quartier.
—Dirigé par les—
FRERES DU SACRE-COEUR.
Les cours comprennent toutes les branches élevées d'une éducation commerciale; aussi l'enseignement de l'Espagnol et du Français sans frais additionnels.
La prochaine session commencera le LUNDI, 3 septembre.

Institut Picard.
Pensionnat et Externat pour jeunes filles.
Réouverture des classes Lundi 3 septembre.
Pour prospectus ou informations s'adresser à l'Institut 279 Esplanade.
25 août—2 mois.

COLLEGE JEFFERSON,
Paroisse St-Jacques, Lne.
Sous la direction personnelle des Pères Maristes.
Est situé dans une des sections les plus salubres de l'Etat. Il est sur les rives du fleuve Mississipi, 60 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, avec laquelle il est en communication toutes les heures par bateaux à vapeur et les trains du Mississippi Valley [illegible]. Conditions modérées. La prochaine session commence le 2 octobre. Pour plus amples détails, s'adresser au Très Rév. Thomas Henry, Convent P. O., paroisse St-Jacques, Lne, ou aux Pères Maristes, église St-Michel, Alger, Lne.
12 août—au 2 oct—

Kentucky Military Institute,
Près de Frankfort, Kentucky.
La prochaine session de cet Institut s'ouvrira Lundi, 10 septembre 1888, et fermera Mercredi, le 19 juin 1889.
Pour informations, s'adresser à D. F. BOYD, Surintendant, Farmdale P. O. Ky.
28 juil—3m

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000
HENRY MASPERO ... Président
D. FATJO ... Vice Président
J. E. TOURNE ... Caissier
Dépôts reçus et [illegible]
20 mai—6 mois

Liste des lettres [illegible] restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine finissant le 16 septembre.

LISTE DES DAMES
Congreve A. Mademoiselle

LISTE DES HOMMES
Fidel Jacques, Lepierre C., Mone, Leborie J., Maison Victor [illegible], Meyer W., Borne Sylvain, [illegible] E. A.

G. W. NOTT, Maître de Poste.